

# Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

***Demande d'autorisation relative à la construction du nouveau poste de Val-des-Monts à 120-25 kV  
(Dossier R-4297-2025)***

## Objet de la demande

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le **Transporteur**) a déposé, le 30 avril 2025, une demande afin d'obtenir l'autorisation requise de la Régie de l'énergie (la **Régie**) afin de construire le nouveau poste de Val-des-Monts à 120-25 kV et sa ligne d'alimentation, de réaliser les renforcements connexes et de démanteler le poste de la Lièvre (le **Projet**).

Le coût total du Projet s'élève à 108,2 M\$ et s'inscrit dans les catégories d'investissement « Croissance des besoins de la clientèle » et « Maintien des actifs ». Le Projet a comme principal objectif de répondre à la croissance de la charge au nord de la ville de Gatineau et à remplacer le poste de la Lièvre, devenu vétuste. Les mises en service sont prévues pour les mois de novembre 2028 et novembre 2029. Le démantèlement du poste de la Lièvre est prévu en novembre 2029.

La demande est soumise en vertu des articles 31(1) (5°) et 73 de la Loi sur la Régie de l'énergie (la **Loi**), ainsi qu'en vertu des articles 1, 2 et 3 du Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie.

## Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande par voie de consultation et ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au dossier. Conformément à l'article 21 du Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie, les personnes intéressées pourront soumettre des observations à la Régie, avec copie au Transporteur, au plus tard **le 27 juin 2025 à 12 h**. Le Transporteur pourra répondre à ces commentaires, au plus tard **le 4 juillet 2025 à 12 h**.

Les commentaires doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie.

La Demande, les documents afférents, la Loi, le Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie et le Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie sont disponibles sur le site internet de la Régie au [www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca).

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone ou par courriel

## Le Secrétaire

Régie de l'énergie  
500, boulevard René-Lévesque Ouest, 5<sup>e</sup> étage, bureau 5.100  
Montréal (Québec) H2Z 1W7  
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452  
Courriel : [greffe@regie-energie.qc.ca](mailto:greffe@regie-energie.qc.ca)

Québec 

[www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca)